

Callac

Permis minier. Les élus contre à la majorité

Le conseil municipal, réuni mercredi soir, a décidé d'approuver les conditions de mise en œuvre des Temps d'activités périscolaires, d'approuver les conventions définissant les conditions d'interventions des prestataires extérieurs et le règlement intérieur définissant les conditions d'accueil des enfants lors des Tap. Les activités se dérouleront à raison d'une heure par semaine et par classe, par roulement. Des activités diversifiées seront proposées, animées par des professionnels du théâtre, de la musique, du cirque, de la vidéo et des sports. Afin de respecter le taux d'encadrement, l'animateur sera aidé par une Atsem.

Personnel. Le maire a sollicité l'avis du conseil pour le recrutement d'un agent contractuel dans la limite de 0,30 équivalent temps plein, auprès des écoles. Carole Le Jeune a interrogé le maire sur les candidatures

potentielles ; le maire a répondu qu'elles ont été nombreuses.

L'opposition a demandé si la personne est choisie, ce à quoi il a été répondu que la personne était déjà en poste. Au moment du vote, l'opposition s'est abstenue.

Dénomination d'un espace public. Pour répondre à une demande de la famille des frères David, et après un avis favorable de l'Anacr, le conseil a décidé, à l'unanimité, de rendre hommage à ces Résistants en nommant le parking en pignon du groupe vétérinaire « parking des frères David ».

Syndicat d'eau. Le conseil a accepté la mise à disposition des deux agents pour la gestion du syndicat, trois trente cinquième de temps pour chacun des agents, la directrice générale des services et la comptable.

Permis minier de Loc-Envel. Le conseil municipal s'était prononcé

favorablement à la majorité au projet, le 22 juillet 2014. Le maire a affirmé que, depuis un an, des éléments nouveaux ont permis de mieux connaître le dossier, que de nombreux échanges et réunions ont permis de se rendre compte, notamment, de certains manques dans le dossier et que, de ce fait, elle a proposé au conseil municipal de prendre un nouvel avis qui serait négatif. La minorité a rappelé qu'elle s'était abstenue à la première délibération faute d'éléments. Denis Lagrue a estimé qu'« aujourd'hui, la société demandeuse communique avec des mensonges grossiers ». Le conseil a voté contre le projet à la majorité ; quatre élus de la majorité restent favorables à la réalisation du projet.

Divers. Le conseil a adopté les rapports 2014 sur l'eau potable et l'assainissement non collectif.